

Le préfet de la Charente, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au **plan départemental d'alerte météorologique**, décide la mise en place de

## L'ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE NIVEAU **ORANGE**

pour le phénomène **CANICULE** dans le département de la Charente le **mardi 11 août 2026** à compter de 12 heures.

**Evolution prévue** : Les températures repartent nettement à la hausse.

A partir de lundi, une masse d'air chaud s'installe sur la région. Cet air va progressivement se réchauffer au cours de la semaine.

Mardi après-midi, les températures maximales atteignent 33 à 36°C. Dans la nuit de mardi à mercredi, les températures minimales sont voisines de 19 à 22°C sur le nord de la région Nouvelle-Aquitaine.

Les fortes chaleurs continuent de s'étendre et s'accroissent donnant lieu à un nouvel épisode caniculaire remarquable en France. Le pic est attendu en milieu de semaine, d'un niveau d'intensité assez voisin de la canicule de juillet dernier mais sûrement moins durable.

### ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

#### → MAIRIE ←

**Il est demandé aux maires** de prendre toute mesure d'information et de protection des populations, notamment :

- d'avertir les organisateurs des manifestations de plein air prévues dans leur commune et, en cas de nécessité les interdire ;
- d'évacuer, en cas de nécessité, les chapiteaux, tentes et structures (CTS) ;
- de prévenir et mettre à l'abri les populations hébergées en plein air ;
- d'interdire des voies de circulation s'il le juge nécessaire ;
- d'informer la population des conseils de comportements ci-après.

#### → SERVICES DE L'ÉTAT ET PARTENAIRES ←

**Il est demandé aux services de :**

- mobiliser les moyens propres à remplir les missions prévues par les dispositions ORSEC « gestion sanitaire des vagues de chaleur » ;
- désigner un représentant prêt à rejoindre le centre opérationnel départemental (COD) de la préfecture en cas de demande ;
- informer leurs agents et la population des conseils de comportements ci-après.

## CONSEILS DE COMPORTEMENT

- Buvez de l'eau plusieurs fois par jour
- Continuez à manger normalement.
- Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains tièdes
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes
- Si vous devez sortir portez un chapeau et des vêtements légers.
- Essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé deux à trois heures par jour.
- Limitez vos activités physiques et sportives
- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit
- Si vous avez des personnes âgées, souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez leur visite. Accompagnez-les dans un endroit frais
- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin
- Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie
- Pour en savoir plus, consultez le site <https://sante.gouv.fr/>

## Vous pouvez vous tenir informés des évolutions

### De la situation météorologique

- sur le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)
- au 05 67 22 95 00

### De la situation sanitaire

- sur le site [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)
- au 0 800 06 66 66

À Angoulême, le 10 août 2026

Pour le préfet et par délégation,  
L'adjoint au chef du SIDPC



Nicolas Mappa